

S C É R É N

**SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Campagne 2009

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BACCALaurÉAT PROFESSIONNEL

SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE

E1 – ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Cadre de l'action professionnelle

U 11

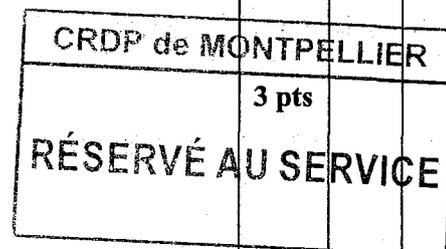
Corrigé

CRDP de MONTPELLIER

RÉSERVÉ AU SERVICE

Baccalauréat professionnel - Services de Proximité et Vie Locale - CORRIGÉ		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0906 SPV ST 11	Page 1/5	

Partie du référentiel	Éléments de réponse par question	Barème		
		S1	S2	S3
S1 2.1	Question 1.1 Expliciter la notion de précarité. La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités (logement, emploi, revenu) permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités et de bénéficier de leurs droits fondamentaux.	3 pts		
S1 2.1	Question 1.2 Identifier les causes de la précarité. - perte d'emploi - perte de logement - maladie - divorce, rupture familiale	3 pts		
S1 2.1	Question 1.3 Définir quatre caractéristiques spécifiques des SDF. - surtout des hommes - vivant dans la rue et dans des abris de fortune - souvent nomades - désocialisés - sans travail ou faisant des petits boulots, vivant dans une extrême pauvreté - perte de tous les repères temporels	2 pts		
S1 2.1	Question 1.4 Énoncer cinq besoins particuliers. - hébergement (confort, salubrité) - travail - hygiène - santé - sécurité - nourriture - communication - accompagnement - assistance administrative - besoin d'estime, de reconnaissance -	5 pts		
S1 2.1	Question 1.5 Dégager leur place dans la société. Depuis 1994, vagabondage et mendicité ne sont plus des délits. Les SDF ne sont plus obligés de se cacher ou de rester concentrés dans certains quartiers. Ils sont devenus de plus en plus visibles. Ce ne sont plus des asociaux à repousser, ni seulement des personnes à assister, ce sont aussi des citoyens dotés de droits civils, civiques et sociaux. Malgré cette évolution, les SDF restent exclus et isolés de la société.	3 pts		
S1 3	Question 1.6 Caractériser 6 comportements sociaux possibles des SDF. - marginalisation, - refus de l'aide sociale, - alcoolisme, - agressivité, dégressivité, - repli, pas de solidarité entre SDF Français - solitude - violence - toute autre réponse judicieuse sera acceptée.	3 pts		



Baccalauréat professionnel - Services de Proximité et Vie Locale - CORRIGÉ		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0906 SPV ST 11	Page 2/5	

Partie du référentiel	Éléments de réponse par question	Barème		
		S1	S2	S3
S3 1	<p>Question 2.1 Définir la valeur juridique du texte de droit cité dans le sujet.</p> <p>C'est une loi d'orientation.</p>			1 pt
S3 1	<p>Question 2.2 Repérer la finalité et l'objectif de ce texte.</p> <p>Finalité : lutte contre les exclusions</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux (emploi, logement, protection de la santé, justice, éducation, formation, culture, protection de la famille et de l'enfance) 			3 pts
S3 2.3	<p>Question 3.1 Présenter les missions de la commune. (4 exigées)</p> <ul style="list-style-type: none"> - état-civil - protection de l'ordre public - assainissement, entretien de la voirie - gestion de garderies, crèches, des écoles primaires et maternelles - aide sociale en faveur des plus démunis - construction de logements sociaux - subventionnement des activités culturelles et associatives locales 			2 pts
S2 4.2	<p>Question 3.2 Enoncer 3 missions du SAMU social et la mission de l'UHU.</p> <p><u>Missions du SAMU social :</u> (1,5 x 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer sur tout le territoire communal, l'assistance, l'accompagnement et le transport des personnes en errance vers les centres d'accueil et d'hébergement - le conseil et la communication avec ceux qui refusent un hébergement et une prise en charge sanitaire et sociale, - amplifier le travail en réseau avec l'ensemble des partenaires associatifs « en action sur le terrain » pour œuvrer, au quotidien, à la lutte contre l'exclusion. <p><u>Mission de l'UHU :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - accueillir dignement les personnes (adultes majeurs, hommes, femmes, familles avec enfants, couples et demandeur d'asile) en grande difficulté en leur proposant un hébergement d'urgence de nuit, des repas, des soins corporels, une aide vestimentaire, un suivi médical et social, une aide administrative. 			6 pts

CRDP de MONTPELLIER

RÉSERVÉ AU SERVICE

Baccalauréat professionnel - Services de Proximité et Vie Locale - CORRIGÉ		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0906 SPV ST 11	Page 3/5	

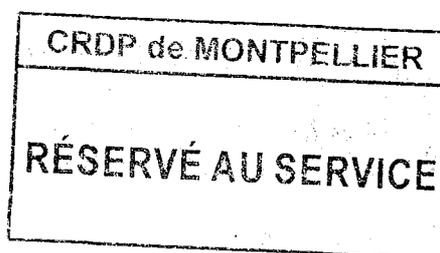
Partie du référentiel	Éléments de réponse par question	Barème		
		S1	S2	S3
S2 4.2	<p>Question 3.3. Citer huit mesures et / ou actions mises en place par la ville de Marseille dans le cadre de sa politique sociale. (8 réponses attendues)</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Lutte contre la précarité et l'exclusion occupe une place essentielle au sein des orientations de la politique municipale. - création, en 1996, de la Direction de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion. - mise en place, en 2001, de la Délégation SAMU social et UHU - Marseille est la seule commune de France à compter parmi ses directions, un SAMU social municipal. - en 2003, le dispositif de la Ville de Marseille qui associe le SAMU social et l'UHU s'est doté d'un plan d'urgence qui peut être activé à tout moment afin de répondre rapidement et de manière ciblée aux crises par grand froid comme en période de canicule. - création en 2005 du guide de l'urgence sociale. - en juin 2006 le SAMU Social et l'Unité d'Hébergement d'Urgence ont été intégrés à la Délégation de la Solidarité, à l'Intégration et à la Lutte contre l'Exclusion. - un budget en hausse : le budget proposé pour 2008 connaîtrait une progression de 3,72 % . 		8 pts	
S2 6	<p>Question 3.4 Expliciter les missions d'Adeline au sein du SAMU social.</p> <ul style="list-style-type: none"> - sillonne la ville sur appel ou effectue des maraudes en équipe - va à la rencontre des plus démunis pour les conduire avec leur accord vers les centres d'accueil et d'hébergement. - effectue un travail d'approche afin de rétablir la confiance, de développer une veille médicale auprès des personnes qui refusent toute prise en charge. - assure la prise en charge des personnes en errance. 		4 pts	
S2 6	<p>Question 3.5 Justifier les conditions et les limites de son intervention au sein de l'équipe.</p> <p>Les agents d'intervention des équipes opérationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - ne peuvent pas obliger les personnes en errance à être hébergées dans les centres d'accueil et d'hébergement. - proposent et effectuent tout un travail d'approche dans le respect des choix personnels, des droits et libertés individuelles des personnes. - interviennent dans le respect de la sécurité des agents et des personnes. 		6 pts	

CRDP de MONTPELLIER

RÉSERVÉ AU SERVICE

Baccalauréat professionnel - Services de Proximité et Vie Locale - CORRIGÉ		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0906 SPV ST 11	Page 4/5	

Partie du référentiel	Éléments de réponse par question	Barème		
		S1	S2	S3
S1.1	<p>Question 3.6 Dégager les caractéristiques de la population accueillie par l'UHU.</p> <p>Du 1^{er} janvier au 30 septembre 2007 : 11991 personnes ont été amenées à l'UHU par le SAMU social.</p> <p>La majorité de ces personnes sont des hommes (1977).</p> <p>Pratiquement autant de nouveaux arrivants que de personnes déjà connues.</p> <p>La durée moyenne de leur séjour est de 1 à 3 jours.</p> <p>La tranche d'âge la plus représentée :</p> <p>La principale nationalité : de 26 à 46 ans, 51,6% nationalité Française.</p> <p>Seulement 8 familles ont été accueillies avec ou sans enfants.</p> <p>- Les entrées sont supérieures aux nuitées ce qui signifie que toutes les personnes accueillies ne sont pas hébergées.</p>	5 pts		
S3 6.2	<p>Question 4.1 Développer les différentes étapes de la procédure de licenciement que devra respecter le patron de Robert.</p> <p><u>1^{ère} étape</u> : convocation à un entretien préalable : La convocation, par lettre recommandée, indique l'objet, la date, l'heure, le lieu de l'entretien, rappelle au salarié la possibilité qu'il a de se faire assister</p> <p><u>2^{ème} étape</u> : <u>entretien préalable</u></p> <p><u>3^{ème} étape</u> : <u>notification du licenciement</u> : l'employeur est tenu d'énoncer avec précision les motifs du licenciement dans la lettre.</p>			1,5 pt 0,5 pt 1 pt
S3 6.2	<p>Question 4.2 Énoncer, pour Robert, les conséquences de ce licenciement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>conséquence sociale</u> : perte de son travail - <u>conséquences financières</u> : perte des revenus du travail - <u>humaines</u> : désœuvrement ayant pour conséquence d'aggraver la déprime de Robert avec le risque qu'il se réfugie davantage dans l'alcool. 			1 pt 0,5 pt 0,5 pt
S3 6.2	<p>Question 4.3 Identifier les moyens que peut utiliser Robert pour l'aider dans cette procédure.</p> <p>Robert peut se faire assister pour l'entretien par un représentant du personnel. Si l'entreprise n'a pas de représentant du personnel il peut se faire assister par un conseiller inscrit sur une liste départementale (consultable auprès de l'inspecteur du travail et des mairies)</p>			1 pt
	Total	24	24	12



Baccalauréat professionnel - Services de Proximité et Vie Locale - CORRIGÉ		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0906 SPV ST 11	Page 5/5	